



## Ordonnance de télécom CRTC 2017-39

Version PDF

Ottawa, le 6 février 2017

### Saskatchewan Telecommunications – Approbation d’une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve** la demande tarifaire suivante :

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d’entrée en vigueur</b>
Saskatchewan Telecommunications	AMT 335 Modification au Tarif général – Retrait du service de données Centrex	28 novembre 2016	31 mars 2017

2. Aucune intervention relativement à la demande n’a été reçue.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d’approbation; une demande tarifaire n’est pas nécessaire.

Secrétaire générale